

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/...153.../T/2022-2023  
relatif aux travaux de parachèvement de six salles de  
classe, construction d'un bloc administratif, de deux latrines  
vidangeables à dix portes et d'une clôture en tubes métalliques de  
l'ECOLE TECHNIQUE en étage sur la colline GISEKURO

Date de publication : ..23.../...6.../ 2023

Date d'ouverture des offres : ...12.../...7.../ 2023

### Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune MARANGARA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les travaux de parachèvement de six salles de classe, construction d'un bloc administratif, de deux latrines vidangeables à dix portes et d'une clôture en tubes métalliques de l'école technique sur la colline GISEKURO
2. La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal «FONIC». La Commune de MARANGARA à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés pour lesquels cet appel d'offres est lancé.

### Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (3) mois calendrier**.

### Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent pas participer à l'appel d'offres.

### Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Au Bureau de la Commune MARANGARA**

9. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire éligible et intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre versement d'un montant non remboursable de **cent mille francs burundais (100 000 FBU) dont 50 000 FBU sur le compte N° 00200093273** ouvert à B.C.B (Agence Ngozi) au nom de la commune de MARANGARA et **une autre somme de 50 000 FBU payable au compte Général du trésor N°1101/001-04** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'**Office Burundais des Recettes (l'OBR)**. Le dossier d'appel d'offres se fera obligatoirement par **retrait au secrétariat de la Commune MARANGARA tous les jours ouvrables.**

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

10. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

#### Visite du site

11. Une visite guidée du site sera organisée le ...4.../7.../ 2023 à partir de 10 heures. Le lieu de rencontre sera le chef-lieu de la Commune MARANGARA.

#### Présentation de l'offre

12. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de sept millions Francs burundais (**7 000 000 FBU**). Le chèque certifié ou de banque n'est pas accepté.

13. Les offres doivent être soumises à la **Commune de MARANGARA**  
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

#### Validité des offres

14. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### Date limite de dépôt des offres

15. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le** 10.../7.../ 2023 à 10 heures.  
Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

#### Séance d'ouverture des offres

16. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le

12.07.2023 à 10 heures. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

### **Critères de qualification des soumissionnaires**

17. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché, à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

#### 17.1 Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché, précisant le montant de 80 000 000 FBU
4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale);
5. L'attestation de non redevabilité aux impôts délivrée par les services de l'OBR;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Le registre de commerce (copie) ;
8. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce;
9. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire
10. L'attestation de non redevabilité à l'INSS en original ;
11. L'habitation du signataire à engager le soumissionnaire.

#### 17.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

#### 17.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité (ligne de crédit) d'au moins quatre vingt millions de francs burundais ( 80 000 000 FBU) pour tous les travaux et d'un chiffre d'affaire annuel moyen d'au moins deux cent million de francs burundais (200 000 000 fbu) cours des trois derniers années(2020 / 2021/2022).

#### **17.4. En cas de groupement**

Les offres présentées par un groupement de deux ou plusieurs Entreprises doivent remplir les conditions suivantes :

- l'offre doit présenter tous les renseignements exigés ci-dessus pour chaque membre du groupement d'entreprises ;
- l'offre sera signée de manière à engager tous les membres du groupement ;
- l'un des membres sera nommé responsable du groupement ; cette nomination sera attestée par la présentation d'une procuration signée par les représentants de chacun des membres du groupement dûment habilités;

Fait à MARANGARA, le 20.06./2023

Goreth NSHIMIRIMANA,

Administrateur Communale Personne

Responsable des Marchés Publics

